

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus-Covid-19

Le CHU s'est organisé pour faire face à un afflux massif de patients

Face à l'augmentation du nombre de cas confirmés sur le territoire du Doubs, de nouvelles mesures sont déployées au CHU afin d'assurer la continuité des prises en charge des patients infectés et répondre à un afflux massif de patients. L'hôpital se réorganise entièrement et augmente ses capacités d'accueil Covid-19 : déprogrammation de l'ensemble des activités chirurgicales et médicales sauf urgences, arrêt des consultations externes non-urgentes, réorganisation des services, réaffectation des personnels, renfort de la part d'autres établissements de santé.

Déprogrammation de l'ensemble des activités chirurgicales et médicales non-urgentes

Afin de renforcer les équipes de première ligne, augmenter la capacité de lits de soins critiques et prioriser l'accueil de patients Covid-19 ainsi que l'affectation des personnels médicaux et soignants, **l'ensemble des activités chirurgicales et médicales sont déprogrammées à compter du 16 mars**, y compris l'activité de chirurgie ambulatoire. **Seules les urgences seront maintenues ainsi que les prises en charge ne pouvant être différées.**

Les **consultations non-urgentes sont également déprogrammées.**

L'affectation des personnels médicaux et soignants est modifiée pour renforcer les services prioritaires.

Les personnes concernées par la déprogrammation de leur intervention chirurgicale ou de leur consultation sont prévenues par téléphone (appel ou SMS) et / ou par courrier.

Extension des capacités d'accueil des patients atteints de Covid-19

Seuls les patients présentant des signes de gravité sont hospitalisés au CHU.

A ce jour, le CHU dispose de 68 lits d'hospitalisation en maladies infectieuses pour accueillir les patients dont l'état de santé nécessite une hospitalisation et une surveillance médicale. Depuis le début de l'épidémie, la capacité d'accueil est passée de 13 à 68 lits.

Les patients présentant des signes de gravité sévères et dont l'état de santé se dégrade avec nécessité d'une assistance respiratoire sont admis dans les services de réanimation. La capacité d'accueil en réanimation qui est habituellement de 40 lits a été augmentée et continuera à l'être en fonction de l'évolution des besoins. A ce jour, le CHU confirme qu'il y a des lits de réanimation installés, équipés et disponibles.

Interdiction des visites auprès des patients sauf exceptions

Les visites auprès des patients sont désormais **interdites dans tous les services** hormis les exceptions suivantes et sous réserve de l'autorisation du chef de service.

- Services accueillant des patients mineurs : visite autorisée à un parent ou au détenteur de l'autorité parentale
- Maternité : visite autorisée pour le (la) conjoint(e)
- Auprès des patients en fin de vie / admis en soins palliatifs : sous réserve de l'autorisation du chef de service
 - Concernant ces exceptions, les visites sont limitées à une seule personne par jour et par patient.

Modalités d'accueil pour les enfants des personnels hospitaliers

Afin que les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et se rendre à leur travail, des mesures ont été mises en place avec l'ARS, le Grand Besançon et le Rectorat pour matérialiser des solutions d'accueil dans les crèches et les établissements scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges). D'autres solutions d'accueil sont encore en cours.

La crèche du CHU reste ouverte avec une capacité quotidienne d'accueil de 96 enfants.

Appels téléphoniques : le CHU appelle au civisme de la population

Centre 15 : prioriser les appels urgents et respecter l'orientation Covid-19

Le Centre 15 a été soumis à un afflux d'appels en constante augmentation, qui a mis sous tension sa capacité à exercer sa mission première : la réponse aux urgences médicales. Il est demandé aux usagers de réserver les appels au 15 aux symptômes sévères du Covid-19 (fièvre mal tolérée, toux, difficultés à respirer, douleur cardiaque ou thoracique, difficultés à s'hydrater et s'alimenter) en respectant l'orientation du serveur vocal afin de ne pas surcharger la ligne dédiée aux autres appels relevant des véritables urgences médicales et des urgences vitales.

Pour toute autre demande médicale non-urgente, il convient de s'adresser à son médecin traitant.

Ne pas appeler le service des maladies infectieuses

Le service des maladies infectieuses n'a pas vocation à répondre aux appels de personnes extérieures qui sollicitent un avis ou une consultation. Ces appels encombrant des lignes qui doivent rester libres pour les soignants, la régulation et les médecins qui travaillent en ambulatoire. Merci de ne pas contacter directement le service des maladies infectieuses.

Dans ce contexte épidémique grave et inédit, l'enjeu majeur repose désormais sur la mobilisation individuelle de chacun pour lutter collectivement contre la propagation du virus et parvenir à circonscrire la simultanéité des cas afin de ne pas saturer les prises en charge hospitalières.

Le CHU appelle au civisme et à la responsabilité de tous. Nous tenons également à remercier l'ensemble des personnels hospitaliers pour leur engagement et leur mobilisation remarquables et tous ceux qui nous apportent aide et encouragement.